

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Val d'Or : le statu quo est intolérable et inacceptable

Montréal, le 18 novembre 2016 – Au terme du processus d'enquête criminelle qui se solde par deux accusations, à la fois l'Observatrice indépendante, Fannie Lafontaine, et les procureur-e-s du Directeur des poursuites criminelles et pénales ont tenu à préciser que la décision de ne pas poursuivre ne signifie pas que les événements allégués ne se sont pas produits. La Ligue des droits et libertés (LDL) s'inquiète vivement de l'impact de ces résultats sur le renforcement du sentiment d'impunité policière, en particulier en ce qui concerne les pratiques relevant du racisme systémique à l'égard des Autochtones.

« Pour contrer cet impact, le gouvernement doit prendre acte qu'un processus d'enquête criminelle ne saurait suffire à disposer des allégations portées par les Autochtones. Il doit accéder aux demandes répétées de Femmes autochtones du Québec et de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador de créer une commission d'enquête chargée de mener une enquête systémique sur les pratiques policières à l'égard des Autochtones. Il ne peut se réfugier comme il le fait jusqu'à maintenant derrière l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Aussi, le gouvernement doit s'assurer que les plaignantes aient accès à toutes les mesures de protection requises », déclare Nicole Filion, coordonnatrice de la LDL.

Dans ce contexte, la LDL juge qu'il est inacceptable que deux ministres, le ministre de Sécurité publique, Monsieur Coiteux et le ministre responsable des Affaires autochtones, Monsieur Geoffrey Kelley, se soient empressés de déclarer qu'il n'y a pas de racisme systémique à la Sûreté du Québec. « Ces déclarations ne font pas le poids devant les constatations et conclusions de l'Observatrice Fannie Lafontaine qui s'appuient sur un suivi méticuleux et indépendant de l'enquête. Elles révèlent un aveuglement volontaire déshonorant de la part du gouvernement qui a la responsabilité de protéger tous les citoyen-ne-s du Québec de toutes les menaces à leurs droits, y compris quand elles viennent de la police », conclut Dominique Peschard, porte-parole de la LDL.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis

plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Lysiane Roch, responsable des communications

514-715-7727